Conditions générales de vente et d'utilisation des forfaits SOGEVAL Bonneval sur Arc

Forfaits

Le **forfait** est composé d'un **support** sur lequel est enregistré un **titre de transport**. Il donne accès, pendant la durée

de validité du titre de transport et suivant les conditions et modalités précisées ci- après, aux remontées mécaniques en service et correspondant à la catégorie du titre

encodées lors du passage aux son forfait durant tout le trajet consultables sur le site caisses. Ils sont également sont affichés aux abords des Les tarifs des titres de transport en tout ou partie d'aluminium. préférence, éloigné d'un être porté à gauche et, de bornes de contrôle, le forfait doit transmission des informations mécanique, de l'aire de départ à effectué sur la remontée L'utilisateur doit être porteur de toute forme d'emballage composé téléphone portable, de clefs et de l'aire d'arrivée. Pour favoriser la

nautemaurienne.ski Les titres de transport et

Les supports rechargeables

Ils sont vendus 1.50€ Rechargeable non remboursables.

La garantie ne s'applique qu'en cas d'utilisation normale du support. Elle consiste dans la délivrance d'un nouveau support en remplacement du support défectueux.

1 CONDITIONS D'ÉMISSION ET DE CONTROLE DES TITRES DE TRANSPORT

PHOTO ET JUSTIFICATIF D'IDENTITÉ

La vente du forfait saison, ainsi que les titres de transport gratuits et ceux d'une durée supérieure ou égale à 4 jours sont délivrés avec photo récente, de face. Ces photos sont faites directement aux caisses. Les gratuités, les réductions, sont consentis sur présentation des justificatifs officiels.

MODALITÉS DE PAIEMENT

Les paiements sont effectués en euros,

 par chèque libellé à l'ordre du Trésor public, par carte bancaire (Visa, Eurocard, Master Card uniquement) par chèque vacances émis par l'ANCV.

Bon de livraison et justificatif de vente

Bon de livraison

Sur demande il est délivré, quel que soit le support utilisé, un bon de livraison sur lequel figurent, pour une transaction unique, le nombre de produits achetés, un détail sommaire de ces produits, le prix total hors taxe de la transaction et le montant total de la TVA.

Justificatif de vente

Chaque émission de forfait donne lieu à la remise d'un **justificatif de vente** sur lequel figure la nature du titre de transport, sa date de validité et son numéro unique.

Ce justificatif doit être conservé précieusement pour toutes demandes ultérieures ainsi que pour l'assurance.

TARIFS REDUCTIONS ET GRATUITES

LES TARIFS DE VENTES DES FORFAITS SONT AFFICHES DANS LES POINTS DE VENTE. CES TARIFS SONT TOUTES TAXES COMPRISES EN EUROS.

DES REDUCTIONS OU DES GRATUITES SONT PROPOSEES A DIFFERENTES CATEGORIES DE PERSONNES SELON LES MODALITES SUR PRESENTATION AU MOMENT DE L'ACHAT DES PIECES JUSTIFIANT L'AVANTAGE TARIFAIRE.

AUCUNE REDUCTION OU GRATUITE NE SERA ACCORDEE APRES L'ACHAT.

LES RÉDUCTIONS LIES A L'AGE SONT DETERMINEES PAR L'ANNEE DE NAISSANCE DU CLIENT.

2 REMBOURSEMENT DES FORFAITS

FORFAITS PARTIELLEMENT UTILISÉS OU NON UTILISÉS

Dans le cas où les titres de transport délivrés ne seraient pas utilisés, ni totalement épuisés, ceux-ci ne sont ni remboursés, ni échangés.

Perte, destruction ou vol

En cas de perte, destruction ou vol, contre la remise du justificatif de vente, il sera procédé au remplacement du titre de transport pour la durée restant à courir. Des frais de traitement seront facturés pour la réédition de forfaits. Le forfait original sera alors bloqué.

Les forfaits retrouvés sont recueillis auprès des caisses des Remontées Mécaniques.

Fermeture ou interruption de service

En cas d'interruption du service de remontées mécaniques, les titulaires d'un forfait payant en cours de validité,

pourront se voir proposer en fin de séjour un « dédommagement » du préjudice subi en cas d'arrêt complet et consécutif des

installations.

Seul un arrêt complet et consécutif des **Remontées Mécaniques** supérieur à une journée, garantira un dédommagement.

 - Un avoir en journée(s) de ski à utiliser au plus tard à la fin de la seconde saison d'hiver suivant celle au titre de laquelle le dédommagement est accordé.

Conditions particulières des forfaits HMV (Haute Maurienne Vanoise)

ATTENTION: Dans tous les

cas, seuls les Titres ayant été acquis et réglés directement par le Client auprès de la Sogeval Bonneval sur Arc peuvent donner lieu à un dédommagement par la Sogeval Bonneval sur Arc. A défaut, il convient de se reporter aux Conditions Générales de Vente de l'entité ayant procédé à la vente du Titre.

Titres annuels HMV

La période de validité des titres annuels Haute Maurienne Vanoise s'étend du 01 octobre de l'année en cours au 30 septembre de l'année suivante.

Forfait séjours HMV

Le forfait 6 jours et plus donne la possibilité d'aller skier une journée dans les stations de la Norma, Valfréjus, Aussois, Val-Cenis et

SOGEVAL - Code APE 49.39 C - Nº IDENTIFICATION TVA FR 84 97 94 83 229 - Siège social : 246 Route du Tralenta. tél . 04.79.05.95.09 – mail : admin@sogeval.ski 73480 Bonneval sur Arc

validité du forfait. Bessans pendant la durée de

Forfait 2 jours et plus

sont valables pour une utilisation sur une période consécutive. Les forfaits 2 jours à 14 jours

Forfait 5 jours liberté

valable durant la saison d'achat. Les forfaits 5 jours liberté sont

Titres partiellement utilisés

des Compagnies d'assurances de couverture de ce risque par titulaires du Titre de la possibilité Il est porté à la connaissance des sont ni remboursés, ni échangés. partiellement utilisés, ceux-ci ne transport délivrés ne seraient que Dans le cas où les Titres de

Vanoise (Valfréjus, la Norma, Aussois, Val-Cenis, Bonneval sur d'une durée minimum de 90 décembre au 30 avril de la saison ski Alpin Haute Maurienne en l'ouverture d'une station au jours, consécutifs ou non d'hiver concernée, à hauteur Arc) sur la période du 1er moins parmi les cinq stations de La garantie d'ouverture consiste des remontées mécaniques : Interruption de fonctionnement

entraînera un dédommagement. de la garantie d'ouverture ne permettant pas de bénéficier auxquelles le titre donne accès, remontées mécaniques Seule une fermeture des

> dédommagement sera calculé comme Dans ce cas, le montant du

 $D = P \times (90 - J) / 90$

 Journées d'ouverture effectives D = Dédommagement P = Prix payé J

excédant cette indemnisation quelconque somme ou prestation Le Client ne saurait prétendre à une forfaitaire.

EVÈNEMENT PERSONNEL MALADIE OU ACCIDENT ET AUTRE

cause personnelle quelle que soit la pour accident, maladie et toute autre obtenus auprès de nos hôtesses de renseignements utiles peuvent être durée de validité du forfait. Des remboursement des titres de transport Il ne sera procédé à aucun

3 Infractions aux clauses de

chaque contrôle demandé par Le forfait doit être présenté lors de 'exploitant.

pénales ainsi que de dommages et intérêts (décret nº 86.1045 du falsifié est passible de poursuites transport ou l'utilisation d'un titre transport est passible d'une indemnité forfaitaire. La falsification d'un titre de l'usage détourné d'un titre de l'absence de titre de transport ou

TRANSMISSION ET REVENTE INTERDITE

FORFAITS PEUVENT ETRE RETIRÉS A d'un prêt à titre gratuit ou onéreux. transport, le forfait n'est ni cessible, ni Pendant la durée de validité du titre de DES FINS DE PREUVE. DANS TOUS LES CAS PRECITÉS, LES transmissible. Il ne peut faire l'objet

D'INFORMATIONS NOMINATIVES 4 TRAITEMENT AUTOMATISÉ

TRAITEMENT AUTOMATISE

automatisé est la Sogeval de BONNEVAL de données billetterie. d'informations nominatives dont Il est institué un traitement automatisé Le responsable du traitement l'objectif est la constitution d'une base SUR ARC

DROIT D'ACCÈS ET DE RECTIFICATION

envoyant un courrier à la : concernent. Ils peuvent l'exercer en suppression des données qui les modification, de rectification et de d'un droit d'opposition, d'accès, de d'informations nominatives disposent concernées par le traitement automatisé 73480 Bonneval sur arc. SOGEVAL, 246 Route du Tralenta loi du 6 août 2004, les personnes Conformément à la loi informatique et liberté du 6 janvier 1978 modifiée par la

5 SEULES LES INFORMATIONS CONTENUES DANS LA PUCE FONT

LE DIRECTEUR, PROVOST Éric Le 10/12/2024 Fait à Bonneval sur arc,